

L'Accorderie

Échanger et coopérer

Juillet 2013



Contact :

Benoît Mounier – Responsable du développement des accorderies
Tel : 01 53 25 16 31 – benoit.mounier@avise.org

I – L'Accorderie, nouveau système de solidarité basé sur l'échange de services

🕒 Un concept solidaire venu du Québec

C'est à la fin des années 1990 que commence l'aventure de l'Accorderie au Québec, fruit d'une démarche entreprise par la Caisse d'économie solidaire Desjardins et la Fondation Saint-Roch. **Ces deux organismes fondateurs souhaitent alors élaborer et mettre en place des services solidaires afin de répondre aux besoins des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.**

À l'automne 2001, le projet IDÉS (Initiative de Développement Solidaire) est lancé pour combiner trois systèmes : l'échange de services, le crédit solidaire et l'achat regroupé. La Caisse d'économie solidaire du mouvement Desjardins et la Fondation St-Roch s'engagent, tant au niveau financier qu'au niveau logistique, pour développer le projet. L'Accorderie de Québec voit le jour en 2002 avec le démarrage du crédit solidaire et du regroupement d'achats. Un gros travail s'amorce alors pour définir les principes du système d'échange de services et pour développer les outils de gestion nécessaires à son fonctionnement.

La formule connaît dès le départ un franc succès. À l'été 2004, l'Accorderie de Québec compte 100 Accordeurs. Ce nombre double dès le printemps 2005 et le cap des 400 membres est dépassé à l'été 2007.

D'autres communautés s'intéressent alors au concept, ce qui conduit l'Accorderie de Québec à créer un système de franchise sociale destiné à dupliquer l'Accorderie de façon souple, structurée et évolutive.

En signant la Charte des Accorderies, une nouvelle Accorderie s'engage à respecter les 5 principes et valeurs fondatrices de l'Accorderie :

1. Une heure donnée = une heure reçue

Le principe de fonctionnement de base d'une Accorderie est qu'une heure de service rendu vaut une heure de service reçu, quels que soient la nature, la complexité ou l'effort reliés au service échangé. L'aide ménagère vaut autant que le dépannage informatique, la correction de textes ou des conseils en décoration. L'échange de services repose sur un rapport égalitaire.

2. Le temps comme monnaie d'échange

La monnaie d'échange d'une Accorderie, c'est le temps et non le dollar ou l'euro. Le seul moment où l'argent entre en ligne de compte, c'est lorsqu'il s'agit de rembourser les dépenses liées à un service rendu. Par exemple, c'est à l'Accordeur qui demande de l'aide pour peindre son logement de fournir la peinture.

3. Équilibre dans les échanges

L'adhésion à une Accorderie implique, de la part de chaque Accordeur, une obligation morale vis-à-vis du groupe et une aptitude réelle à rendre service. Il est essentiel que chaque Accordeur s'engage à participer aux échanges, par des offres et des demandes, afin de garantir le bon fonctionnement du système.

4. De l'échange et non du bénévolat

Dans une Accorderie, le seul bénévolat est celui de la participation aux réunions du conseil d'administration. S'impliquer dans un comité de travail ou accomplir une tâche technique pour l'Accorderie est considéré comme un service rendu. Chaque Accordeur est rémunéré, pour le temps passé, par des heures qu'il pourra utiliser à son tour pour recevoir un autre service.

5. Prise en charge de l'organisme par les Accordeurs

L'animation et l'organisation des activités d'échange se trouvent sous la responsabilité individuelle et collective de tous les Accordeurs. Une Accorderie ne saurait fonctionner sans la participation des Accordeurs, contre rémunération en temps bien entendu.



Aujourd'hui, le Réseau Accorderie canadien compte 7 structures, plus de 2000 membres actifs et des milliers d'échanges de services chaque année.

D'où vient le mot Accorderie ?

À l'origine, l'Accorderie devait se nommer « La Corderie ». Ce nom faisait référence à l'image de la corde qui représentait bien la philosophie du groupe : soit l'idée de créer un réseau de solidarité et donc de tisser des liens et de relier les gens les uns aux autres.

Le nom « l'Accorderie » s'est donc imposé naturellement comme un contenant significatif **renforçant l'idée de s'accorder, de solidariser et de coopérer.**

🕒 Un principe citoyen et porteur de sens

L'Accorderie, dont la finalité première consiste à lutter contre la pauvreté et l'exclusion tout en favorisant la mixité sociale, repose sur un principe simple et original : **proposer aux habitants d'un même quartier de se regrouper pour échanger gratuitement entre eux des services sur la base de leur savoir-faire.**

Au-delà de son aspect utilitaire, le système est porteur de sens social. Proposer ses services à d'autres particuliers contribue à valoriser les savoir-faire et compétences de chacun et permet de retrouver estime et confiance en soi.

Dans un contexte socio-économique difficile, l'Accorderie joue également un rôle auprès des ménages fragilisés par la crise. En leur offrant un accès gratuit à des services, l'Accorderie leur permet de libérer du pouvoir d'achat au bénéfice d'autres dépenses plus prioritaires. A ce titre, les crédits de temps que se voient attribuer les Accordeurs au terme d'un service endossent pleinement leur rôle de monnaie sociale.



Facteur d'un mieux-vivre ensemble, l'Accorderie promeut une autre idée de l'économie, plus solidaire et plus humaine. Innovant, son modèle permet de lutter contre l'isolement et de constituer de multiples réseaux d'entraide.

🕒 **A Paris, une expérience pilote au succès immédiat**

Inaugurée en décembre 2011 en présence du Maire de Paris Bertrand Delanoë et de Alain Philippe, Président de la Fondation Macif, l'Accorderie du 19^{ème} arrondissement compte **plus de 500 inscrits proposant au total une centaine de services différents**. Dépannage informatique, garde d'animaux, initiation au piano, petit bricolage ou encore transport de personnes comptent parmi les services les plus échangés par ses adhérents. Ce sont plus de 2 300 heures de services échangés en moins de 2 ans.

L'Accorderie organise aussi régulièrement des activités de groupe à l'occasion desquelles un Accordeur propose un service à plusieurs adhérents. L'initiation au dessin, des cours de magie, ou bien des ateliers de couture ou de conversation en anglais figurent au programme de ces échanges qui se déroulent dans ses locaux. Depuis son ouverture, plus de **1 500 services ont été échangés dans l'Accorderie du 19^{ème} arrondissement (234, rue de Crimée)**.

🕒 **Un réseau français en fort développement**

Après le vif succès rencontré dans le 19^e arrondissement de Paris, d'autres Accorderies ont ouvert leurs portes en France : Chambéry (Savoie), Die (Drôme), Paris 14^e, Paris 18^e et Paris Grand Belleville. Des projets de création d'Accorderies s'initient sur différents territoires, aussi bien urbains que ruraux, notamment en Rhône-Alpes, à Bordeaux, à Montpellier, Lille, à Nantes et à Surgères...

Les Accorderies en France : quelques chiffres

Accorderie de Paris 19ème – ouverte en décembre 2011

- 561 Accordeurs,
- 1857 échanges

Accorderie de Paris 14ème – ouverte en avril 2013

- 93 Accordeurs
- 94 échanges

Accorderie de Paris 18ème – ouverte en avril 2013

- 62 Accordeurs
- 35 échanges

Accorderie du Grand Belleville (10ème, 11ème, 20ème) – ouverte en avril 2013

- 58 Accordeurs
- 34 échanges

Accorderie de Chambéry (73) – ouverte en février 2012

- 332 Accordeurs
- 1547 échanges

Accorderie du Diois (26) – ouverte en janvier 2013

- 76 Accordeurs
- 159 échanges

II – L'Accorderie en pratique

🕒 **Concrètement, comment ça marche ?**

Chaque Accorderie regroupe des personnes d'un même bassin de vie, les Accordeurs, qui mettent gratuitement leur propre savoir-faire à disposition d'autres Accordeurs.

Elle dispose d'un site extranet avec un espace membre sur lequel sont publiées les offres de services et les coordonnées de chacun des membres, qui se sont préalablement enregistrés. Les Accordeurs peuvent ainsi entrer directement en contact pour s'entendre sur le service désiré et le moment de l'échange.

Les Accordeurs ne se rémunèrent pas entre eux. **Une heure de service rendu = une heure créditée sur son compte-temps qui permet de recevoir, en échange d'autres services quels qu'ils soient.**

Le système est par ailleurs clairement démocratique et égalitaire : il n'existe pas de différents niveaux de compétences. Tout le monde est mis sur le même pied d'égalité.

🕒 **Qui peut devenir Accordeur et comment ?**

Toute personne majeure ayant des services à proposer peut devenir Accordeur. Il lui suffit de s'inscrire dans l'Accorderie de son quartier, un compte est ensuite créé sur l'espace membre de l'Accorderie - www.Accorderie.fr.

Dès son inscription – gratuite – chaque Accordeur peut proposer ses services et accéder à ceux proposés par les autres Accordeurs.

🕒 **Qui sont les Accordeurs ?**

De tous âges, les Accordeurs sont issus de milieux sociaux différents. Acteur ou non de la vie active, c'est la rencontre entre ces différents publics qui favorise et valorise la mixité sociale existante au sein des quartiers où sont installées les Accorderies.

🕒 **Quels types de services peuvent être échangés ?**

Chaque Accordeur propose ses compétences aux autres.

Avec l'Accorderie, il n'y a plus de talents cachés. Repassage, gardiennage, initiation à la gastronomie, à la guitare ou à l'anglais, couture, peinture, jardinage, bricolage, aide au déménagement...

Toutes ces activités peuvent s'inscrire dans le cadre d'échanges de services au sein d'une Accorderie.

🕒 **Quels types d'échanges peuvent être effectués ?**

Outre les échanges individuels directs, deux autres types d'échanges peuvent être effectués :

- **Les activités collectives d'échanges** répondant à des besoins d'intérêt général, comme le groupement d'achats et le crédit solidaire. Elles peuvent concerner simultanément plusieurs Accordeurs et plusieurs échanges, l'Accorderie leur sert ici d'intermédiaire.
- **Les échanges associatifs** : il s'agit des services rendus à l'Accorderie pour permettre son bon fonctionnement (gestion de l'accueil, envoi de courriers ...).

🕒 **Les échanges de services font-ils l'objet de vérifications et de contrôles ?**

Chaque Accorderie est animée par un(e) responsable de projet.

Son rôle : Faciliter la mise en relation entre les Accordeurs et favoriser la prise en charge de l'Accorderie par les Accordeurs. Il/elle est garante du bon fonctionnement de la « banque de temps ». En outre, il/elle entretient un contact régulier avec les Accordeurs et contribue à identifier et valoriser leurs savoir-faire.

🕒 **Qui peut créer une Accorderie ?**

Un particulier ne peut pas ouvrir seul une Accorderie. Sa création repose sur l'engagement et l'implication d'acteurs de territoires différents et complémentaires, notamment :

- Un groupement d'habitants,
- Un tissu associatif local,
- Des collectivités territoriales.

www.accorderie.fr

3 questions à



Alain Philippe, Président de la Fondation du groupe Macif et de la structure de développement des Accorderies en France

Garry Lavoie, Président du réseau Accorderie Québec

Comment l'Accorderie québécoise et la Fondation Macif se sont-elles connues... Et reconnues ?

A.P : Lors d'un voyage au Québec, j'ai rencontré les fondateurs de l'Accorderie, que je connaissais déjà par ailleurs pour travailler avec eux sur d'autres partenariats que nous conduisons ensemble. Séduit par le concept, j'ai très vite visité l'Accorderie de Québec et j'ai été enthousiasmé par ce système d'échange de services, porteur de valeurs de solidarité qui sont chères à la Fondation Macif.

L'Accorderie contribue à favoriser la mixité sociale, à renforcer la lutte contre la pauvreté et la précarité, à développer la confiance et l'estime de soi, à créer du lien à l'échelle d'un quartier et fait participer ses habitants selon leurs compétences, et non selon leurs revenus. Elle nous est apparue, à ce titre, comme un outil original pour aider des hommes et des femmes à sortir de l'isolement en étant acteurs de la transformation de leur quotidien.

Le concept ne pouvait que susciter l'intérêt de la Fondation Macif puisque notre dessein est justement d'accompagner des programmes innovants sur le plan social.

G.L : La Fondation Macif et le Réseau Accorderie Québec appartiennent à la grande famille de l'économie sociale et solidaire. Nous partageons les mêmes valeurs de solidarité, de justice sociale, d'entraide. Le Réseau Accorderie est heureux de pouvoir faire bénéficier les futures Accorderies françaises de ses dix années d'expérience québécoise. Cette collaboration permet à l'Accorderie de prendre une dimension internationale, tout en renforçant les solidarités entre nos deux organisations.

Quels sont les fondements de votre partenariat ?

A.P : D'abord, le respect et la fidélité à un concept innovant auquel nous croyons et qui a fait ses preuves. L'expérience française de l'Accorderie est en totale adéquation avec la philosophie initiale du projet québécois.

Pour ce faire, nous avons pu compter sur l'aide de Pascale Caron et Joël Lebossé, cofondateurs et animateurs de l'Accorderie du quartier Saint-Roch à Québec et du réseau des Accorderies québécoises. Nous les avons sollicités afin qu'ils nous aident à transposer en France le concept de l'Accorderie et à assurer l'accompagnement des premières structures créées à Paris, Chambéry et Die.

L'Accorderie connaît un immense succès au Canada. Quel développement en espérez-vous en France ?

G.L : L'engouement rencontré par l'Accorderie au Québec a été immédiat et ne s'est jamais démenti par la suite. Aujourd'hui, le réseau compte 2 000 adhérents et propose plus de 700 services différents ! En France, près d'un an et demi après l'ouverture des premières Accorderies à Paris puis à Chambéry, le succès est toujours au rendez-vous. Quel que soit le pays où l'on se trouve, ce type d'initiative citoyenne trouve toujours un écho positif auprès de populations en quête de sens.

A.P : Nous avons signé une convention de partenariat exclusive avec le Réseau Accorderie Québec pour une implantation progressive du concept en France.

L'ouverture des premières Accorderies à Chambéry, à Paris 19^{ème}, et récemment à Die, a suscité beaucoup d'intérêt. Nous avons reçu et continuons de recevoir de nombreuses demandes concernant l'ouverture de nouvelles Accorderies dans d'autres villes. Les gens veulent savoir s'il y en aura une près de chez eux. Avant tout, notre démarche se veut pragmatique et raisonnable. Les expérimentations locales nous ont permis de déterminer les possibilités de duplication au niveau national. Trois nouvelles structures ont ouvert leurs portes à Paris en avril 2013. Mais les régions ne sont pas en reste avec de nouvelles ouvertures à l'étude à Bordeaux, Montpellier et Grenoble...